

Image not found or type unknown



## Facture eau froide copropriété

Par **berliv**, le **07/10/2012** à **13:35**

Bonjour,  
Co propriétaire, suite à un relevé de consommation réelle de l'eau froide effectué mi année, le paiement d'une somme de 5500 euros supplémentaire est demandée à la copropriété. Il s'avère que les factures payées sont basées sur des relevés estimatifs depuis plus 12 ans.  
Qui est responsable quant à cette situation ?  
Qui doit payer la facture supplémentaire ?  
Le syndic peut-il demander de régler une facture aux copropriétaires actuels, la plupart d'entre eux ne sont là que depuis 5 ans ?  
cdt,